



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 14397

### Texte de la question

M. Victor Brial a fait parvenir le 24 avril dernier à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer le projet de renouvellement de deux conventions Etat-territoire des îles Wallis-et-Futuna, l'une portant sur le régime d'aide aux personnes âgées, l'autre sur celui des handicapés. Il souhaiterait qu'il lui fasse connaître rapidement son avis, compte tenu de l'accord de principe donné par M. le secrétaire d'Etat à la santé en novembre 1997 devant la représentation nationale.

### Texte de la réponse

Conformément aux engagements souscrits par le secrétariat d'Etat à la santé lors du débat budgétaire en novembre 1997, l'honorable parlementaire souhaite que la participation de l'Etat aux régimes d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées soit revalorisée. Le secrétariat d'Etat à l'outre-mer a appuyé cette demande auprès du ministère de l'emploi et de la solidarité. Malheureusement, les négociations budgétaires de première phase n'ont pas permis de retenir pour 1999 ces mesures nouvelles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14397

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1998, page 2754

**Réponse publiée le :** 27 juillet 1998, page 4170